
**Département
du Doubs**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20231211-126-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2023

N° 126/23

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 1^{er} décembre 2023
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 18 décembre

Objet de la délibération :

SPANC : Nouveaux tarifs

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	70
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	7
· Excusé(e)s :	6
· Non excusé(e)s :	11
- Votants	80

Résultat du vote	
- Pour :	79
- Contre :	0
- Abstention :	1

*Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)*

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le onze décembre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité de Scey-Maisières, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Jean-Marie DALOZ à Christian MESNIER, Sébastien LAITHIER à Christophe JOUVIN, Chantal MARAUX à Nathalie KOWAL BONDY, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Mireille PICARD à Nathalie LAURENT
- Procuration**
- Suppléé(e)s** Fabienne ARNOUX par Gérard VERMOT-DESROCHES, Pascal GOSSE par Frédéric MAURY, Lydie SAGE par Martial PAULY
- Excusé(e)** Claude CHATELAIN, Michel DEBRAY, Céline DUBOIS-AUBRY, Elisabeth JACQUES, Romuald MAUGAIN, Alain MONNIER
Christine BREUILLLOT, Cyrielle DELISLE, Pascal DUGOURD, Maryse FAILLENET, Danièle FIETIER, Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Marie-Christine VERNEREY
- Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Laurent BROCARD a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la gestion de l'assainissement non collectif par le service SPANC de la CCLL,
Vu la délibération n°219/18 fixant les tarifs des contrôles et des diagnostics en date du 12/12/2018,
Vu la délibération n°121/21 modifiant les tarifs des contrôles et des diagnostics en date du 29/06/2021,
Vu la délibération n°166/22 modifiant les tarifs des contrôles et des diagnostics en date du 13/12/2022,
Vu la délibération n°125/23 attribuant le marché de contrôle SPANC à l'entreprise JD BE,

Considérant qu'il faut actualiser les tarifs par rapport aux prix des prestations du prestataire de contrôle,
Considérant qu'il est nécessaire de faire évoluer les tarifs dans le but d'équilibrer le budget annexe du SPANC et d'apurer le déficit d'ici 5 ans,
Considérant qu'il convient de créer de nouveaux tarifs pour les dispositifs supérieurs à 20 équivalents habitants qui nécessitent un temps de travail et une expertise plus longue,

Invité à délibérer, le conseil communautaire approuve à la majorité et 1 abstention (Jean-Marc CARGNINO) la modification des tarifs comme suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20231211-126-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2023

Opération	Tarif en vigueur actuellement	Nouveaux tarifs à partir de 2024	
		Dispositif < 20 EH	Dispositif > 20 EH
Contrôle périodique de bon fonctionnement (CBF)	110 €	120 €	145 €
Pénalité appliquée aux usagers faisant obstacle à l'accomplissement de la mission réglementaire de contrôle	550 €	600 €	725 €
Diagnostic des installations existantes en cas de vente	200 €	200 €	200 €
Diagnostic de l'existant	120 €	120 €	145 €
Visite supplémentaire	40 €	55 €	90 €
Contrôle de conception des installations neuves ou réhabilitées	150 €	150 €	190 €
Contrôle de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées	100 €	125 €	165 €

Fait et délibéré en séance, le 11.12.2023

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRNIER

Président

